

Concours d'écriture de courts récits.

Organisé par l'association **Crisol - Association Culturelle Hispanique**

Sur le thème "**Exotisme**"

2025-2026 : textes à rendre au plus tard le **12 décembre 2025 minuit**.

Règlement Concours d'écriture :

Article 1 :

Ce concours est organisé, en 2025-2026, par l'association **Crisol - Association Culturelle Hispanique** de l'Université Gustave Eiffel. Il est ouvert à tout public (usagers de l'Université et public universitaire) à partir de 18 ans.

Votre court récit peut être en prose ou versifié et ne doit pas excéder les **2000 mots**.

Article 2 :

Votre écrit doit obligatoirement comporter, **au moins, un mot en espagnol**.

Article 3 :

Votre récit doit être en adéquation avec le thème suivant "**Exotisme**". Thème pouvant être libre d'interprétation.

Article 4 :

Seules les œuvres originales, non publiées et sans utilisation d'IA seront acceptées.

Article 5 :

Chaque candidat ne devra proposer qu'un seul texte. Celui-ci sera rédigé en français et/ou espagnol.

Article 6 :

Votre récit devra être envoyé **au plus tard le 19 décembre minuit** à l'adresse suivante
crisol.association@gmail.com

Article 7 :

Chaque écrit devra être accompagné d'un dossier distinct comportant les informations suivantes :

Nom

Prénom

Mail

Université

Titre du récit

Nombre de mots

Je soussigné *** atteste sur l'honneur être l'auteur du récit intitulé ***.

Article 8 :

Un jury sélectionne les meilleurs textes, nous nous réservons le droit d'éliminer un participant qui ne respecterait pas les conditions énumérées.

Des prix seront remis aux trois meilleurs récits.

Article 9 :

La remise des prix sera organisée l'après-midi du 8 janvier dans l'amphithéâtre Cécile Poisson, nous maintiendrons au courant tous les participants pour leur rappeler la date ainsi que le lieu de la remise des prix.

Article 10 :

Les récits pourront faire l'objet d'une publication.

Chaque candidat s'engage à réserver à **Crisol - Association Culturelle Hispanique**, le droit de publication de tout ou partie des écrits dans tous supports sans qu'il puisse être exigé de droit de la part de l'auteur.

En cas de refus, dès l'envoi de son texte le candidat devra indiquer qu'il rejette tout usage de son texte.

Article 11 :

En cas de publication/impression d'un recueil de ces récits, le jury se réserve le droit de sélection des textes et les auteurs seront invités à collaborer dans la correction voire la modification de leur récit en cas de besoin.